



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : **Myth Of Malham Cup** – Grade : **4**
Dates complètes : **3 Août 2014**

Et

Nom de la compétition : **National Corsaire** – Grade : **3**
Dates complètes : **du 5 au 8 Août 2014**

Lieu : **Baie de Morlaix**

Autorité Organisatrice : **CN CARANTEC**

Sous l'égide de l'AS Corsaire France

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

Tous les bateaux de la classe Corsaire et Corsaire JOG en règle avec leur autorité nationale et en conformité avec l'Association Nationale des Corsaires dont ils dépendent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (jusqu'à 6 milles d'un abri) de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site internet de l'AS Corsaire France et du CN Carantec et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au CN Carantec.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de la confirmation de l'inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les équipages étrangers sont les invités de l'AS Corsaire France.

- 3.6 Nombre d'équipiers :
- a) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris.
- (b) Pendant toute la durée du « National Corsaire » (de la 1ere course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après accord écrit du Comité de Course ou du Jury, suite à une demande écrite et justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 3.7 Au moins 1 membre de l'équipage doit être membre « actif » de l'As Corsaire dont il dépend pour l'année en cours.
- 3.8 Un équipage Jeune est un équipage dont chacun des membres est né après le 31 décembre 1988.
- 3.9 Les équipages peuvent être de composition différente entre la « Myth of Malham Cup » et le « National Corsaire ».
- 3.10 Un équipage peut ne s'inscrire qu'à une seule des 2 compétitions.
- 3.11 Les inscriptions définitives sont enregistrées selon le programme (voir § 5).

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont précisés sur le bulletin d'inscription :

Après le : 15 juillet 2014, Les droits d'inscription seront majorés selon les modalités définies sur le bulletin d'inscription.

5. PROGRAMME

| | Samedi 2 août | Dimanche 3 août | Lundi 4 août | Mardi 5 août | Mercredi 6 août | Jeudi 7 août | Vendredi 8 août | Samedi 9 août |
|---------------------------|--|--|--|---|--|--|---|---|
| Myth Of Malham Cup | 07h30-15h00 Grutage 09h00-12h00 14h00-17h00 Confirmation Inscriptions 10h00-12h00 14h00-17h00 Jauge et contrôle d'armement 18h00 Briefing et pot d'accueil sous le chapiteau Soirée libre | A partir de 07h30 Petit-déjeuner Remise panier repas sous le chapiteau 10h00 Course Soirée libre LE LUNDI 4 AOUT A partir de 18h30 Proclamation des Résultats Remise des Prix | A partir de 18h30 Proclamation des Résultats Remise des Prix | | | | | |
| National Corsaire | Pour le Grutage, Priorité aux inscrits à la Myth Of Malham Cup | | 08h30-14h30 Grutage 10h00-12h00 14h00-17h00 Confirmation Inscriptions 10h00-12h00 14h00-17h00 Jauge et contrôle d'armement 18h00 Cérémonie d'ouverture du National Corsaire Présentation des Equipages, Arbitres et Organismes 20h00 Repas sous le chapiteau | A partir de 07h30 Petit-déjeuner Remise panier repas sous le chapiteau 10h30 Courses à suivre Arrivée au port de Roscoff-Bloscon A partir de 18h30 Proclamation des résultats de la journée Pot à « la concession éphémère Volkswagen » sur le port Soirée libre | A partir de 08h00 Petit-déjeuner au Bar « l'Annexe » Remise panier repas à la maison de la Plaisance 10h00 Courses à suivre Arrivée au port de Roscoff-Bloscon A partir de 19h00 Proclamation des résultats de la journée Buffet campagnard à « la concession éphémère Volkswagen » sur le port | A partir de 08h00 Petit-déjeuner au Bar « l'Annexe » Remise panier repas à la maison de la Plaisance 10h00 Courses à suivre Arrivée à Carantec A partir de 18h00 Proclamation des résultats de la journée Pot offert par l'AS Corsaire France sous le chapiteau Soirée libre | A partir de 07h30 Petit-déjeuner Remise panier repas sous le chapiteau 10h00 Courses à suivre Arrivée à Carantec A partir de 18h30 Proclamation des résultats Remise des Prix du National Corsaire 2014 20h30 Repas de clôture du 60 ^{ème} Anniversaire sous le chapiteau | A partir de 07h30-09h30 Reprise à 14h30 Grutage et mise sur remorques des bateaux à la Grande Grève et la Cale Ouest du Kélen |

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Confirmation des inscriptions sous le chapiteau « l'Espace Corsaire » dressé derrière la Base Nautique du Kélen (Fléchage à l'entrée de Carantec).
- 5.2 Mise à l'eau des bateaux :
2 zones de grutage sont prévues, soit sur la cale Ouest de la plage du Kélen, soit au Chantier Naval Carantec à la Grande Grève, se conformer aux indications fournies par l'organisation.
Le grutage retour de mise des bateaux sur remorques sera assuré le samedi 9 Août à partir de : 07h30 au Chantier Naval Carantec à la Grande Grève et à la cale Ouest de la plage du Kélen.
Les bateaux qui échoueront à la Grande Grève devront prévoir des béquilles.

- 5.3 Jours de course :

Pour la « Myth of Malham Cup » :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------------------|---|--------------------------|
| Dimanche 3 Août 2014 | 10H00 | Corsaire et Corsaire JOG |

Pour le « National Corsaire » :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre | Classe(s) |
|----------------------|---|--------------------------|
| Mardi 5 Août 2014 | 10H30 | Corsaire et Corsaire JOG |
| Mercredi 6 Août 2014 | 10H00 | Corsaire et Corsaire JOG |
| Jeudi 7 Août 2014 | 10H00 | Corsaire et Corsaire JOG |
| Vendredi 8 Août 2014 | 10H00 | Corsaire et Corsaire JOG |

- 5.4 Le dernier jour du « National Corsaire », aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : Côtiers ou Construits comme définis dans les Instructions de Course.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe Zone de Course.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Pour la « Myth of Malham Cup »
- 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Pour le « National Corsaire »
- 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
 - Le classement final sera effectué selon le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.
 - Le nombre de parcours côtiers doit être supérieur ou égal à celui des parcours construits.
 - Courses retirées :
 - o Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses.
 - o Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port :

Une zone de mouillage réservée aux concurrents sera délimitée à proximité de la plage du Kélen les 2, 3,4 et 7 Août. Les bateaux seront mouillés sur leur ancre et un mouillage adapté est à prévoir. Des navettes seront organisées pour l'embarquement et le débarquement des équipages.

Les mardi 5 et mercredi 6, le National fera escale au nouveau Port de Plaisance de Roscoff-Bloscon. Les bateaux seront regroupés sur un ponton. La navigation à la voile est interdite

dans l'enceinte du port et les bateaux devront respecter strictement les consignes précisées par les organisateurs concernant le règlement du port.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Challenge John ILLINGWORTH pour le vainqueur de la « Myth Of Malham Cup ».
- Des Trophées aux trois premiers équipages du Classement Général « National Corsaire ».
- Challenge l'HERCULEY pour le premier équipage Bizuth du « National Corsaire ».
- Trophée pour le premier Equipage Jeune classé du « National Corsaire ».

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros. En cas d'incapacité à présenter cette attestation, l'organisateur proposera une licence FFVoile couvrant le montant défini ci-dessus.

15. UTILISATION DES DROITS

En application de la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la loi n° 2003-708 du 1er Août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à la « Myth of Malham Cup » et au « National Corsaire » implique que son image et son nom, l'image de son bateau puissent être utilisées par l'autorité organisatrice pour communiquer et/ou valoriser l'événement et ce, sur tous territoires et tous supports.

16. ENVIRONNEMENT

La « Myth Of Malham Cup » et le « National Corsaire » sont des événements sportifs qui se déroulent dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
 CN CARANTEC
 Courriel : club.nautique.carantec@wanadoo.fr
 Web : www.clubnautiquecarantec.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

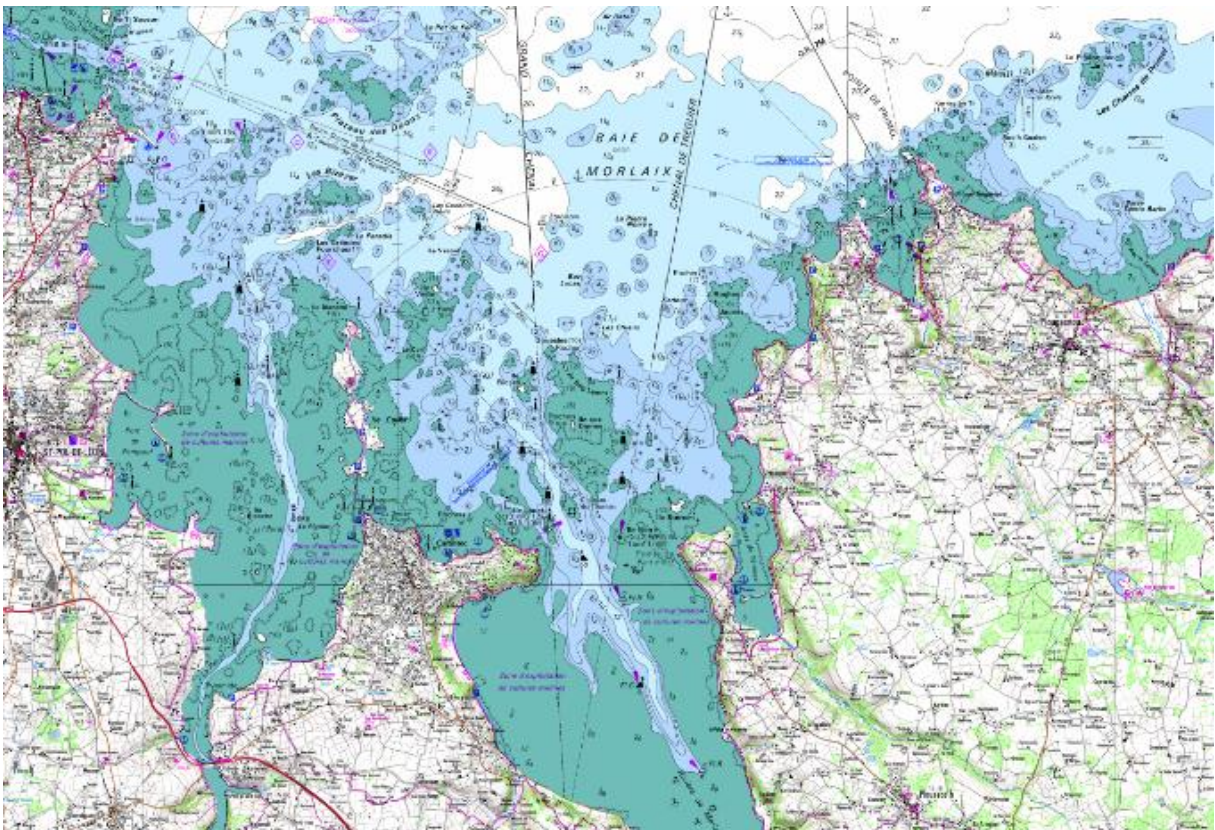
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE
Extrait partiel (référence Cartes SHOM N°7095 et 7124)



ANNEXE : MAREES ET COEFFICIENTS A ROSCOFF EN TU+2

| Date | Heure | Hauteur | Coeff. |
|-------------------|--------------|--------------|-----------|
| Sam. 02 | 04h36 | 2,40m | |
| | 10h30 | 7,75m | 63 |
| | 16h51 | 2,65m | |
| | 22h44 | 7,75m | 59 |
| Dim. 03 | 05h12 | 2,70m | |
| | 11h09 | 7,50m | 55 |
| | 17h32 | 3,00m | |
| | 23h29 | 7,40m | 51 |
| Lun. 04 | 05h56 | 3,05m | |
| | 12h00 | 7,20m | 48 |
| | 18h24 | 3,30m | |
| | 00h27 | 7,15m | 45 |
| Mar. 05 | 06h55 | 3,35m | |
| | 13h07 | 7,05m | 44 |
| | 19h36 | 3,45m | |
| | 01h42 | 7,00m | 44 |
| Mer. 06 | 08h14 | 3,40m | |
| | 14h29 | 7,15m | 47 |
| | 21h00 | 3,30m | |
| | 03h07 | 7,15m | 51 |
| Jeu. 07 | 09h38 | 3,15m | |
| | 15h50 | 7,50m | 57 |
| | 22h17 | 2,75m | |
| | 04h24 | 7,60m | 64 |
| Ven. 08 | 10h49 | 2,60m | |
| | 16h55 | 8,10m | 72 |
| | 23h22 | 2,10m | |
| | | | |

PM : Pleine Mer BM : Basse Mer